

# TITRE PROFESSIONNEL

## AGENT(E) DE SURETE ET DE SECURITE PRIVEE

### (niveau IV - BAC)

#### Objectifs pédagogiques

Acquérir les 3 compétences nécessaires théoriques et pratiques à l'emploi et à la fonction d'agent de sûreté et de sécurité privée, pour répondre à l'obligation du décret n° 2005-1122 du 06/09/2005.

#### Pré-requis

Etre en possession du n° d'autorisation préalable ou provisoire délivré par le CNAPS (décret 2009-137 du 09/02/2009).

#### Public concerné

Toute personne exerçant ou souhaitant exercer les fonctions d'agent de sécurité privée.

#### Programme de formation

##### Exposé théorique

CCP 1 :

Assurer une prestation de surveillance humaine dans une démarche d'amélioration continue de sécurité :

1ère partie : cadre légal et déontologique

2ème partie : surveillance générale

3ème partie : incendie

4ème partie : secourisme

CCP 2 :

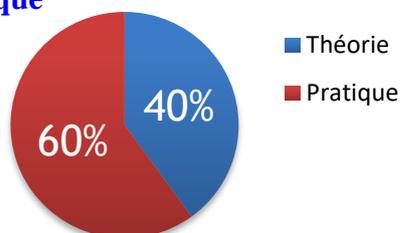
#### Supports de cours et matériels pédagogiques

Livret du cours            Dvd

Emetteurs-récepteurs, etc ...

#### Méthode pédagogique

Modulaire



Assurer une prestation de surveillance humaine dans une démarche de prévention et de protection contre les risques et menaces (SSIAP 1).

CCP 3 :

Assurer une prestation de surveillance humaine sur des sites sensibles dans une démarche de protection renforcée.

#### Exercices pratiques

cas pratiques

Mise en situation réelle avec exercices pratique (PCS, rondes, interventions, ...).



## Lieux de réalisation

**Formation** : Strasbourg / **Examen** : Strasbourg

## Evaluation

Evaluations réalisées en cours de formation

Dossier de synthèse de pratique professionnelle

QCM

Mise en situation professionnelle réelle (épreuve de synthèse)

Entretien avec le jury

## Si réussite à l'examen

Diplôme du ministère du travail (CCP 1 + CCP 2 + CCP 3)

Attestation réussite pour les CCP 1 et CCP 2 pour la délivrance de la carte professionnelle (CNAPS).

## Organisation :

Effectif de mini. : 4 - maxi. : 12

### 235 heures

CCP 1 + CCP 3 : 156 heures hors examen (SURETE)

CCP 2 : 60 heures hors examen (SSIAP 1)

7 heures EPI (SSIAP 1 / SURETE)

14 heures SST

Le CCP 1 et 3 permettent d'avoir la carte définitive du CNAPS. Chacun de ces blocs est sanctionné par des certificats de compétences professionnelles (CCP) dans les conditions prévues par l'arrêté du 22 décembre 2015 susvisé.

Possibilité de rattrapage du ou des blocs sous réserve de la modification du titre A2SP par le ministère du travail

## Accessibilité :

Locaux non adaptés aux personnes en situation d'handicap.

## Tarif :

Merci de nous demander un devis par mail à [ForcesEst@orange.fr](mailto:ForcesEst@orange.fr)

## Durées indicatives et ajustables en fonction des besoins des personnes.

Nous faisons appel à des formateurs auto-entrepreneurs pour certains modules de formation.

Autorisation administrative n° FOR-067-2023-03-08-20180646291 délivrée par la Commission Interrégionale d'Agrément et de Contrôle Article L.612-14 du code de la sécurité intérieure dispose que « L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient »

**SURETE**

**SECURITE INCENDIE**

**SECOURISME**

**PREVENTION**



**Siège social** : 20 Place des Halles - 67000 STRASBOURG **Capital** de 8.000 €uros **RCS** Strasbourg **SIREN** 494 384 845 **APE** N°8559 A  
**Tva** non assujetti **Déclaration d'activité** enregistrée sous le numéro 42 67 03992 67 auprès du Préfet de Région d'Alsace  
**☎** : 06 85 89 64 70 ou 06 45 98 65 35 **✉** E-mail : [forcesEst@orange.fr](mailto:forcesEst@orange.fr) **www**.forcesEst.fr





WWW.FORCESEST.fr

FORMation & Conseil En Sécurité en région EST



## Une équipe au service de votre sécurité

**FORCES EST Sarl**  
FORMation & Conseil En Sécurité en région Est  
20 place des Halles  
67000 STRASBOURG  
☎ 06.85.89.64.70 [www.forcesest.fr](http://www.forcesest.fr)  
✉ E-mail : [forcesEst@orange.fr](mailto:forcesEst@orange.fr)



Retrouvez toute l'actualité  
de nos formations sur votre  
mobile !  
Flashez le QR code !

Autorisation administrative n° FOR-067-2023-03-08-20180646291 délivrée par la Commission Interrégionale d'Agrément et de Contrôle Article L.612-14 du code de la sécurité intérieure dispose que « L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient »

**SURETE**

**SECURITE INCENDIE**

**SECOURISME**

**PREVENTION**



Siège social : 20 Place des Halles - 67000 STRASBOURG Capital de 8.000 €uros RCS Strasbourg SIREN 494 384 845 APE N°8559 A  
Tva non assujetti Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 42 67 03992 67 auprès du Préfet de Région d'Alsace  
☎ : 06 85 89 64 70 ou 06 45 98 65 35 ✉ E-mail : [forcesEst@orange.fr](mailto:forcesEst@orange.fr) [www.forcesEst.fr](http://www.forcesEst.fr)

